



La lettre du Président

N°06 du 02 Octobre 2022

A chacune et chacun,
Militantes et Militants,

En vous assurant de la **reconnaissance militante** de l'ensemble des responsables de notre Parti, je souhaite nous rendre **attentifs aux échéances politiques décisives** dont la semaine qui s'éteint est l'aurore et celle qui arrive la rampe de conduite.

Chacun sait en effet, qu'après que vous avez réveillé avec tant d'énergie les militants et l'ensemble de nos compatriotes aux défis dont l'élection des députés à l'Assemblée Nationale est, en grande partie, l'une des solutions politiques importantes, ces derniers attendent à leur tour que celles et ceux parmi vous, membres du parti, ayant l'aptitude et la disponibilité nécessaires, se dévoilent et se proposent pour porter l'étendard du parti dans chacune des 24 circonscriptions électorales.

En faisant appel à celles et ceux parmi vous qui le souhaitent ce 29 septembre 2022, de réunir les pièces exigées par la loi aux fins de l'établissement de la liste de candidature, notre Parti entend élever à la conscience et à la responsabilité de chacun et de chacune l'attente résolue et l'espérance forte de nos militants à la soumission aux suffrages de notre peuple d'une liste de candidats à la hauteur de nos ambitions politiques.

La première échéance relève du militant et consiste en la soumission du dossier individuel de candidature. Elle apparaît comme la réponse à l'interpellation sollicitante que par le Parti, le peuple pose sur le militant : est-on, en état, physique et psychologique, en aptitude, politique et intellectuelle, en volonté, patriotique et absolue et en responsabilité, morale, politique et juridique, de le représenter et, en son nom et pour son compte, de délibérer sur les questions d'intérêt majeur à sa cohésion, à sa sécurité, à sa défense, à son développement et à la protection des droits vitaux et fondamentaux de ses composantes?

Au-delà de la réunion des pièces à fournir, la réponse à cette interpellation exigeante est **la condition d'une liste fiable, viable et en mesure de convaincre nos compatriotes.**

Or, cet exercice qui confronte chacun à sa conscience est une mise en état citoyen du candidat par sa personne. Elle est une instruction de soi par soi, une mise en rapport de la volonté, de la capacité et du devoir en vue du service à la communauté. Chacun doit s'y résoudre et en tirer les conséquences qui apaisent la conscience et rassurent le peuple.

L'engagement politique au service du peuple n'a de raison, de motivation et de rançon que le service à la communauté. Tout donner et n'attendre que le bonheur à construire pour tous en est le sens.

La deuxième échéance, que constitue l'examen de conformité de chacun des dossiers aux conditions prescrites par la loi, engage le Parti à s'assurer de la régularité formelle de chacun des dossiers et d'en expurger ceux qui n'auront pas réuni les critères énoncés par le législateur.

Si donc, à la première échéance, le candidat à la candidature met en état sa personne et son dossier, c'est à la deuxième échéance que le Parti met en état les dossiers reçus. Les camarades désignés pour y procéder doivent exercer cette mission avec **un soin infailible et une rigueur implacable traduisant le professionnalisme à la hauteur de nos compétences, de nos capacités, de nos valeurs et des ambitions de notre Parti.**



La lettre du Président

N°06 du 02 Octobre 2022

Il appartient en effet aux Partis politiques d'effectuer sans faille l'examen préalable de régularités formelle et substantielle des dossiers présentés qui en garantit la recevabilité.

Enfin, à la troisième échéance, les arbitrages s'imposent afin de combler les attentes légitimes des électeurs potentiels.

En raison de la qualité espérée de toutes les candidatures, ces arbitrages auquel le Parti procédera avec **courage, justice et justesse** sont toujours difficiles et, dans bien des cas, extrêmement douloureux. Ils auront toujours pour conditions **de refléter aussi bien notre diversité que notre unité**. Ils auront pour objectif de mettre à la disposition de l'Assemblée Nationale des femmes, des jeunes et des hommes de toutes classes et conditions sociales, économiques et professionnelles, **en capacité de répondre à la demande sociale, politique et économique de notre peuple** et, notamment, de poursuivre la transformation qualitative de la société béninoise.

Les arbitrages, qui seront nécessairement inclusifs aux égards énoncés, ne doivent pas être perçus comme la négation de la valeur intrinsèque des candidats à la candidature dont les dossiers n'auront pas été retenus. Il s'agira plutôt de la recherche et de la mise en perspective de la **meilleure composition politique susceptible d'imposer sans discussion notre Parti comme la force politique majeure de notre pays**.

A l'arrivée, **avec chacun et pour tous, notre Parti triomphera.**

Avec le Parti et pour chacun, le peuple vaincra.

Par **l'Union**,
Pour **le Progrès**,
Pour **le Renouveau**.

Cotonou, le 02 Octobre 2022

Joseph Fifamin DJOGBENOU